

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

**Délibération**  
n° 2021.01.020.B

**Education artistique  
et culturelle:  
demande de  
subvention auprès de  
la DRAC Nouvelle-  
Aquitaine**

**LE VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 janvier 2021**

**Secrétaire de séance** : Bertrand GERARDI

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Michel BUISSON à Michaël LAVILLE, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

**Excusé(s)** :

Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.01.020.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DESAPHY**

**EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA  
DRAC NOUVELLE-AQUITAINE**

« Le Parcours d'éducation artistique et culturelle » est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement au jeune public.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissances, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines (musique, théâtre, arts de rue, cirque, art contemporain...).

Depuis 2016, la politique culturelle de GrandAngoulême axe une partie de ses missions à la mise en œuvre des PEAC, par la coordination des actions des établissements culturels de l'agglomération et des partenaires culturels (le Théâtre d'Angoulême, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le FRAC, les musées d'Angoulême) et la mise en œuvre d'actions à destination du jeune public.

Une première phase de préfiguration (2016) a permis de structurer la démarche, de créer une dynamique de territoire et d'obtenir un financement de 7 000 € de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

En octobre 2017, GrandAngoulême a signé un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de 3 ans (2017-2020) avec l'Etat, en la présence du Ministre de l'Education Nationale et de la Ministre de la Culture.

Un nouveau contrat pour la période 2021-2023 est en cours de rédaction avec les services de l'Etat.

L'objectif de ce contrat de territoire est de permettre à chaque enfant des 38 communes de GrandAngoulême de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours de citoyen en devenir, en temps scolaire et extra-scolaire.

Sur les 3 années scolaires 2017 à 2020, les PEAC de GrandAngoulême ont concerné 11 000 jeunes du territoire, au travers de plus de 6 000 heures d'interventions artistiques.

La démarche des parcours positionne GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les institutionnels (DRAC, Inspection Académique, Rectorat). Cela permet également de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Il est proposé en 2021 de continuer et de développer la démarche lancée en 2017 par la réalisation d'une politique d'Education artistique et culturelle s'appuyant sur :

- La coordination des établissements culturels pour des actions communes à destination du jeune public ;
- Le pilotage de GrandAngoulême, au travers d'un PEAC ayant un axe fort à destination des structures éducatives rurales et des structures basées en quartiers prioritaires ;
- La mise en œuvre d'un parcours Image, liée à la spécificité du territoire : la bande dessinée et les studios d'animation.

Les moyens de mise en œuvre prennent plusieurs formes :

- Des résidences pédagogiques auprès de 80 classes ou groupes sur le territoire durant toute l'année scolaire 2020-2021 ;
- Un livret EAC à destination des enseignants et animateurs socio-culturels des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturelle partenaire (visuels réalisés par l'atelier Le Bouc) ;
- Un cycle de conférences et de formations, à destination des enseignants et professionnels de la culture et de l'éducation mais également du grand public.

Il est proposé de demander un soutien de 50 000 € à la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de cette politique EAC, dans le cadre de la convention DRAC-GrandAngoulême portant sur la mise en œuvre d'actions de pratiques artistiques, de sensibilisation, de formation et de coordination.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** les recettes au budget principal, chapitre 74 – fonction 30 – nature 74718.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 janvier 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 janvier 2021</b>